

Questionnaire préalable à la formation: 10 minutes

Nom: _____

1. Quel cadre juridique devrait régir le comportement des agents de police des Nations Unies à l'égard des enfants, lorsqu'ils sont déployés sur le terrain dans le cadre d'une mission de l'ONU?
 - a) Les lois et normes internationales
 - b) Les lois nationales et coutumières du pays hôte
 - c) Les lois nationales de leur pays d'origine
 - d) Les valeurs acceptables au sein des communautés d'accueil
2. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) définit un enfant comme étant tout être humain âgé de moins de _____, sauf si, en vertu de la législation nationale, la majorité est atteinte plus tôt.
 - a) Douze ans
 - b) Dix-huit ans
 - c) Seize ans
 - d) Sept ans
3. Les enfants sont plus touchés que les adultes pendant les conflits armés parce que:
 - a) Les enfants sont toujours en pleine croissance et en plein développement, et les conflits armés peuvent affecter leur développement.
 - b) Les enfants ne sont pas capables de gérer l'impact de la violence.
 - c) Les enfants sont violents de nature et, pour cette raison, sont plus susceptibles de rejoindre les groupes armés.
4. Les préoccupations relatives à la protection de l'enfance:
 - a) Les enfants victimes de crimes ou de violations
 - b) Les enfants témoins de crimes ou de violations
 - c) Les enfants accusés ou reconnus coupables de crimes ou de violations
 - d) Tous les enfants
5. Lequel des points suivants fait référence à l'exploitation et aux abus sexuels commis contre les enfants dans le cadre d'une mission de maintien de la paix de l'ONU?
 - a) Des rapports sexuels consensuels avec un jeune de 17 ans
 - b) Des rapports sexuels non consensuels avec un jeune de 18 ans
 - c) Des rapports sexuels consensuels avec un collègue entraînant une grossesse non désirée

6. Le personnel de l'UNPOL est-il autorisé à donner de l'argent à un enfant de seize ans pour qu'il lave son véhicule de mission?

- a) Oui, s'ils ont la permission de son tuteur.
- b) Non car cela est considéré comme étant le travail des enfants et pourrait encourager d'autres personnes à adopter cette pratique au lieu de promouvoir leur éducation; ce qui aurait un impact négatif sur le développement de l'enfant.
- c) Oui, s'ils le payent comme il se doit, cela aura un impact positif sur ses conditions de vie.
- d) Non, seuls les civils peuvent accomplir cette tâche dans le cadre d'une mission.

7. L'âge de la responsabilité pénale dans un pays hôte dépend:

- a) Des normes internationales en matière de justice pour les enfants
- b) Des lois nationales du pays hôte
- c) Des résolutions des Nations Unies utilisées dans le cadre des missions de maintien de la paix

8. Lesquels des acteurs suivants ne sont pas des partenaires en matière de protection de l'enfance dans le cadre d'une mission de maintien de la paix de l'ONU dans un pays hôte?

- a) La Cour pénale internationale
- b) L'Unité de protection de l'enfance au sein de la police du pays hôte
- c) Les Travailleurs sociaux
- d) L'UNICEF

9. Quelle norme ou loi internationale promeut la détention préventive des enfants comme étant une bonne pratique de prévention de crimes?

- a) La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- b) L'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs
- c) Les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté
- d) Aucun instrument juridique international ne promeut la détention préventive des enfants; il est plutôt fortement conseillé de ne l'utiliser qu'en dernier recours.

10. Lorsque vous interrogez un enfant victime, témoin ou accusé d'un crime, vous devez:

- a) Rassurer l'enfant que tout ira bien et que vous allez certainement résoudre la situation.
- b) Écouter l'opinion et le point de vue de l'enfant et en tenir compte lors de la prise de décisions le concernant.
- c) Exercer votre autorité pour intimider l'enfant afin qu'il dise la vérité.
- d) Tout ce qui précède.